

COMMUNE DE BRETEIL

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°045/2022

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents23
de Votants27
Pouvoir :4

Nota : La Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 17 juin et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 juin.

La Maire,

Isabelle OZOUX

L'an deux mil vingt-deux, le treize juin, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Mme Isabelle OZOUX, Maire.

Etaient présents : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Chantal MANCHON, Éric LECLERC, Patrick LANGLAIS, Soizic MOUZAN, Maryvonne HAMONO, Patrick, JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN, Hervé JAFFREDO, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Delphine POTTIER, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Patricia DROUET, Stéphane PAVIOT, Bénédicte GICQUEL, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Claire BEGUIN.

Excusés : Véronique VAN TILBEURGH, Christophe BESNARD, Nadège COULON-TRARI, Mylène WEBER.

Absents : /

Pouvoirs : Véronique VAN TILBEURGH à Chantal MANCHON, Christophe BESNARD à Eric LECLERC, Nadège COULON-TRARI à Annie CHEVALIER, Mylène WEBER à Bénédicte GICQUEL.

Secrétaire de séance : Claire BEGUIN a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Aménagement du centre-bourg, des îlots de densification et de la suite du quartier de la Berthelotière – Etudes en vue de la création d'une ZAC multisite. Désignation de la maîtrise d'œuvre. Pouvoir au Maire.

Pour rappel, une consultation portant sur une mission d'étude de la création d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concertée), a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée (Diffusion sur le profil d'acheteur Mégalis Bretagne 18/03/2022). La commune a réceptionné trois plis dans les délais (réponse avant le 15/04/2022).

Les trois groupements de cabinets d'études ont été reçus en audition le 4 mai 2022 conformément au règlement de consultation.

Après présentation du rapport d'analyse établi au regard des critères mentionnés dans le règlement de consultation et le déroulement des auditions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition d'honoraires de l'Agence SITADIN (en groupement avec les cabinets suivants : Servicad, DM EAU et ARES), 17 rue de Viarmes BP 30333 35103 RENNES 03, pour un montant HT détaillé ci-dessous :

Tranches	P
Tranche ferme	43 350
Tranche optionnelle 1 : création de ZAC	7 350
Tranche optionnelle 2 : caractéristiques essentielles	4 200
Tranche optionnelle 3 : accompagnement aménageur	(350/réunion - 100/heure)
Tranche optionnelle 4 : dossier de DUP	6 750
Tranche optionnelle 5 : saisine au cas par cas	2 150
Tranche optionnelle 6 : évaluation environnementale	15 450
Tranche optionnelle 7 : étude énergies renouvelables	5 500

Etant précisé que le marché comporte plusieurs tranches : une tranche ferme et 7 tranches optionnelles. *Conformément aux cahiers des clauses particulières, l'exécution de la tranche optionnelle sera subordonnée à la décision du maître d'ouvrage, notifiée au titulaire par courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception, dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de notification du marché.*

- d'autoriser Madame la Maire à signer le marché, les documents de déclenchement des tranches optionnelles suivant le déroulement du projet et toutes pièces se rapportant au dossier.

Pour extrait conforme,
La Maire,
Isabelle OZOUX

